PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DRIHL Seine-Saint-Denis

APPEL À PROJET

POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS SOCIAUX EN BIDONVILLES ET CAMPEMENTS ILLICITES DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

1. Contexte

La Seine-Saint-Denis est un territoire marqué par une grande diversité sociale et culturelle ainsi qu'une importante précarité. Parmi les formes les plus visibles de cette précarité figurent les campements informels et les bidonvilles, qui accueillent des personnes souvent en situation d'exclusion. Ce mode de vie, qui résulte d'un enchevêtrement de facteurs sociaux, économiques, juridiques ou culturels, posent la question du respect des droits fondamentaux des personnes qui y vivent.

Dans ce contexte, il apparait essentiel de développer une approche fondée sur la connaissance fine des réalités de terrain, en s'appuyant sur les compétences et les expériences des acteurs. Dans le cadre de la feuille de route départementale 2024-2026 est privilégiée la mise en œuvre d'accompagnements coconstruits avec les habitants de ces terrains, dans une optique de résorption des sites identifiés.

2. Cadre de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise à identifier un opérateur en capacité de conduire **des diagnostics à la fois sociaux et sociologiques** approfondis et participatifs avec les personnes vivant en bidonville afin d'avoir une connaissance fine et contextualisée des conditions de vie, des besoins, des aspirations et des situations sociales des personnes concernées.

Cette démarche devra permettre d'apporter un éclairage aux services de l'Etat des conditions de vie en bidonvilles et ce, dans une perspective de développement et d'adaptation des politiques publiques.

3. Objectifs des diagnostics

Les diagnostics poursuivent trois objectifs interdépendants.

Tout d'abord, évaluer les situations sociales, sanitaires, scolaires, professionnelles et administratives des habitants des bidonvilles et les projets individuels et/ou collectifs des personnes.

Il s'agira ensuite d'identifier les freins (mécanismes d'emprises, de traite des êtres humains, grossesse précoce…) et de proposer des préconisations concrètes dans le domaine notamment de l'insertion professionnelle, de l'accès à l'hébergement ou au logement et de la scolarisation.

Enfin, de renforcer la coordination entre les différents acteurs locaux, soutenir les initiatives locales et accompagner les dynamiques collectives existantes sur les sites.

4. Zone d'intervention

Le candidat retenu devra être en mesure d'intervenir sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis et **en priorité sur le bidonville de Stains dit les « batêtes ».** Le nombre d'habitants sur le site est évalué entre 1 000 et 1 500 personnes réparties sur une vingtaine de parcelles différentes.

Le candidat devra faire preuve de souplesse organisationnelle pour calibrer son intervention en fonction des caractéristiques du site, tout en prenant en compte les actions des acteurs intervenant déjà sur le site.

Des interventions sur d'autres sites seront possibles.

5. Moyens mis en œuvre

Le candidat retenu s'engage à se doter de tout moyen matériel et logistique permettant de répondre aux objectifs visés dans le présent appel à projet.

Le candidat devra affecter un nombre suffisant de personnel et en adéquation avec les missions à assurer. Il devra être en mesure de justifier du profil, des qualifications des intervenants et fournir les fiches de poste correspondantes.

Une attention particulière sera portée à la capacité de l'opérateur à adopter une posture de médiation et de co-construction avec les habitants, ainsi qu'à sa connaissance du public visé. Le candidat devra également proposer une méthode d'intervention tenant compte des potentielles vulnérabilités des personnes concernées, tout en engageant un travail partenarial avec les différents intervenants présents sur le site.

6. Modalité de financement et durée de l'action

Pour mener à bien son action, une convention de financement, dans le cadre de l'enveloppe départementale résorption des bidonvilles du BOP 177, sera passée avec l'opérateur retenu. Ce dernier devra également rechercher des co-financements autant que de besoin. Cette convention sera rédigée en tenant compte du budget prévisionnel présenté par le candidat mais également de l'enveloppe départementale disponible pour cette mission.

La durée de réalisation du diagnostic à Stains est de 6 mois maximum.

Un avenant à la convention pourra être proposé pour la poursuite de nouveaux diagnostics sur d'autres sites préalablement identifiés par les services de l'Etat.

7. Suivi et évaluation

7.1 Gouvernance et suivi de la mission

Le suivi de la feuille de route départementale est assuré par la préfecture de la Seine-Saint-Denis sous l'autorité du Préfet de département. Sa gouvernance sera assurée par deux instances : un comité de pilotage départemental qui se réunira annuellement et un comité technique qui se réunira au moins deux fois par an.

Par ailleurs, un suivi spécifique de l'opérateur retenu sera organisé à travers des points réguliers avec les services de l'Etat (Préfecture et DRIHL), selon une fréquence et un format à définir. Ces points permettront de suivre la mise en œuvre de la mission, d'analyser les résultats et d'ajuster, le cas échéant, les modalités d'intervention.

7.2 Critères d'évaluation

Le candidat retenu s'engage à tenir à jour des outils de suivi relatifs à l'évolution de son activité et de ses dépenses et à rendre compte de manière régulière aux services de l'Etat (Préfecture et DRIHL).

Il transmettra, en amont des points d'étape, un rapport comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que des éléments d'analyse issus du terrain.

L'opérateur pourra utiliser tout indicateur qui lui semblera pertinent pour le suivi de son activité et proposer des améliorations de la mission.

Le candidat s'engage à respecter le secret professionnel et les règles de protection et d'utilisation des données personnelles, notamment au titre du RGPD.

8. Modalités de sélection

8.1 Composition des dossiers de candidatures

Le candidat devra préciser dans son dossier :

- La composition des équipes d'intervention et les différents corps de métiers (en nombre ETP (coordinateur, travailleurs sociaux, personnel administratif…).
  Une attention particulière sera portée quant à la présence de personnel roumanophone.

- Les moyens matériels alloués aux personnels (véhicules, tablettes, smartphone etc.).

- L'organisation générale et hiérarchique, et les modalités de mise en œuvre de la mission.

- Les modalités de sécurité des intervenants sur site et les protocoles internes mis en place pour prévenir tout incident.

- Un budget prévisionnel détaillé prenant en compte l'ensemble des coûts liés à la mise en œuvre de la mission sur le site de Stains.

- Les différentes phases d'intervention et leurs durées : passages sur site, traitement des données, analyse et préconisations.

8.2 Critères de sélection

Un jury présidé par un représentant du préfet de la Seine-Saint-Denis examinera les candidatures. Il pourra être demandé aux candidats des précisions et des informations complémentaires sur le contenu des projets.

Les projets seront étudiés sur la base des critères suivants :

- Complétude du dossier.
- Connaissance du public vivant en campements et bidonvilles.
- Sincérité du budget et respect du cadre de financement défini par l'État.
- Pertinence de l'approche pour répondre aux orientations de la circulaire de 2018 et aux spécificités de la Seine-Saint-Denis.
- Expérience dans le domaine de l'intervention sociale.

8.3 Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être adressés par voie postale à :

Direction régionale et interdépartementale

de l'Hébergement et du Logement de Seine-Saint-Denis
Mission urgences sociales et publics spécifiques
7 esplanade Jean Moulin
93000 BOBIGNY Cedex

Ou par mail :

musps.shal.udhl93.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

Les dossiers de candidature sont à transmettre avant le lundi 25 août inclus.